

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle municipale de FONTAINE-LE-DUN, sous la présidence de Monsieur Philippe ETIENNE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Philippe ETIENNE, Maire, M. Ludovic ALARD, Mmes Evelyne DUPUIS et Martine FONTAINE, Adjoint, MM. Bruno PICARD, Roland JOLLY, Pascal BERNHARD et Laurent VERCROY, Mmes Armèle HOBA et Céline SAUMON et M. Jean-Charles LEBLÉ formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS :

M. Jérôme QUESNEL qui a donné pouvoir à Mme Martine FONTAINE.

M. Bruno PICARD qui a donné pouvoir à Mme Céline SAUMON.

Mme Delphine DESGARDIN qui a donné pouvoir à Mme Evelyne DUPUIS.

Mme Gwendoline LEGAY.

Monsieur Ludovic ALARD a été nommé secrétaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026 est lu. Monsieur le Maire sollicite les observations des Membres présents. Aucune observation n'étant formulée, tous les Conseillers présents à la réunion du 27 avril 2026 signent le registre des délibérations.

Délibération n° 01/0506/26

ELECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX POUR LES ELECTIONS SÉNATORIALES

Le dimanche 27 septembre 2026 aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs dont ceux de Seine-Maritime. Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

Le mode de scrutin des délégués sénatoriaux est un scrutin majoritaire, uninominal ou plurinominal, à deux tours. Le panachage (adjonction ou suppression de nom) est autorisé. Les candidatures peuvent être individuelles ou groupées.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2,

Vu le Code électoral, et notamment les articles L.284, L.286, L.289, R 25-1, R137 et suivants,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 584 du Code électoral, le Conseil municipal devait élire : trois délégués et trois suppléants

- Election des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b- (c+ d)	14
f. Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en lettres
ETIENNE Philippe	14
ALARD Ludovic	14
DUPUIS Evelyne	14

 Proclamation de l'élection des délégués

- Mme Evelyne DUPUIS, née le 16.08.1947 a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. Ludovic ALARD, né le 23.07.1968 a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. Philippe ETIENNE, né le 29.01.1972 a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- **Election des suppléants**

 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

g. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
h. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
i. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
j. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
k. Nombre de suffrages exprimés (b- (c+ d)	14
l. Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en lettres
JOLLY Roland	14
VERCRUYSSSE Laurent	14
LEBLÉ Jean-Charles	14

 Proclamation de l'élection des suppléants

- M. Roland JOLLY, né le 05.04.1956 a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. VERCROYSSSE Laurent, né le 08.04.1971 a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. LEBLÉ Jean-Charles, né le 11.04.1987, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

DÉLIBÉRATION N°02/0506/26
2^{ème} AVENANT AU BAIL DE MASSO RELAXATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

VU le bail commercial signé par Madame Katarzina WODZYNSKA le 1^{er} janvier 2020 pour l'exploitation d'un cabinet de masso relaxologue, situé 103 Place Eugène Delapierre,

VU l'avenant audit bail validé par délibération n° 05/1112/25 pour la mise en place d'une activité de soins esthétiques avancés signé par Madame Katarzina LOUVEL née WODZYNSKA et Madame Angéline BARBE, et partage du cabinet,

VU le courrier du 26 mai dernier signé conjointement par Mesdames Katarzina LOUVEL née WODZYNSKA et Angéline BARBE précisant que cette dernière cessera son activité le 15 juin 2026,

COMPTE TENU de son départ annoncé, Madame BARBE règlera les quinze premiers jours de juin 2026. Madame Katarzina LOUVEL née WODZYNSKA exploitera seule le cabinet de masso relaxologue à compter du 16 juin 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer l'avenant au bail du cabinet de masso relaxologue situé 103 Place Eugène Delapierre.

DÉLIBÉRATION N°03/0506/26

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL D'HABITATION AVEC MONSIEUR DANIEL CARLUS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

VU la demande de Monsieur Daniel CARLUS qui sollicite l'attribution d'un logement sur le territoire de la Commune,

ACCEPTE de louer à Monsieur Daniel CARLUS le logement situé 136 rue Louis Pasteur à compter du 15 juillet 2026, pour un montant mensuel de quatre cents euros-400,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer le contrat de bail de location avec Monsieur Daniel CARLUS.

DÉLIBÉRATION N° 04/0506/26

REBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LE BUREAU DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire informe les élus que suite à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères figurant sur les avis d'imposition des taxes foncières 2024 et 2025 de la commune, il y a lieu de réclamer cette taxe à la Gendarmerie Nationale.

Le taux à appliquer à la valeur locative de chaque local est de 11,73 % pour l'exercice 2024 et 12,04 % pour l'exercice 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

DÉCIDE de réclamer, à la Gendarmerie Nationale, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024 et 2025 selon le tableau ci-dessous.

Nom et adresse du locataire	Valeur locative	Année	Taux	Somme due arrondie
30 rue Albert Perne	1733	2024	11,73 %	203
30 rue Albert Perne	1755	2025	12,04 %	211
TOTAL				414

Suivi des dossiers en cours

VISITE DU MÉTHANISEUR

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil pour connaître leur disponibilité pendant la période estivale afin d'effectuer la visite du méthaniseur. Certains élus indiquent qu'ils ne sont pas libres cet été. Au vu de la campagne sucrière qui débute en septembre ladite visite est remise à l'année prochaine.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE DEVANT LES ECOLES

En ce qui concerne la sécurité routière, les Conseillers notent la présence d'un radar pédagogique dans la descente des écoles. En général, les élus regrettent le non-respect du code de la route par les automobilistes et l'existence du stationnement anarchique aux abords des bâtiments scolaires.

RENOVATION DES HALLETES

Monsieur le Maire envisage à moyen terme la rénovation des hallettes. Il évoque une dégradation des enduits sur les façades des commerces. Monsieur Pascal BERNHARD considère qu'il n'existe pas, actuellement, d'uniformité dans les couleurs.

MISE EN VALEUR DE FONTAINE-LE-DUN

Les membres du Conseil s'interrogent sur la mise en valeur du village. Monsieur Jean-Charles LEBLÉ mentionne l'existence d'affiches rétro réalisées à base de photographies (système de graphisme au moyen de l'intelligence artificielle). Pour mettre en valeur le patrimoine historique de la Ville, Monsieur Pascal BERNHARD évoque l'implantation de plaques commémoratives introduisant un lien entre un lieu et une personne célèbre, un événement ou un ancien bâtiment du site.

Monsieur le Maire, pour sa part, souhaite réunir la commission tourisme afin de créer un circuit de découverte.

A 20 heures 35, aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et aucune autre initiative n'intervenant, la séance est levée.